

# Un imprimeur de Calvin : Michel du Bois

Autor(en): **Peter, Rodolphe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **16 (1976-1979)**

Heft 3

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002544>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UN IMPRIMEUR DE CALVIN :  
MICHEL DU BOIS \*

par Rodolphe PETER

---

L'imprimeur-libraire Michel Du Bois (ou Michael Sylvius) <sup>1</sup>, originaire de Villers-en-Arthies dans le Val-d'Oise, se réfugie à Genève fin 1537-début 1538 <sup>2</sup>. Son départ n'a rien d'improvisé. Avant même qu'il arrive, il se porte acquéreur, le 27 juin 1537, d'une maison située dans la rue de Rive <sup>3</sup>. Un mois après, il achève d'en payer le prix par l'intermédiaire d'Antoine Saunier <sup>4</sup>,

---

\* Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève en sa séance du jeudi 26 avril 1979.

<sup>1</sup> Sur Michel Du Bois, voir les savantes pages que lui a consacrées Théophile DUFOUR dans sa *Notice bibliographique sur le Catéchisme et la Confession de foi de Calvin (1537). Et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la Réforme (1533-1540)*, Genève, 1878 (reprint : Genève, Slatkine, 1970), p. 93-103 et p. 173-175 ; à consulter également du même auteur les additions et corrections à sa *Notice* conservées à Genève, Bibliothèque Publique et Universitaire (=BPU), ms. fr. Dufour 3806, notamment f. 171-173. Cf. aussi Eugène et Emile HAAG, *La France Protestante*, deuxième édition publiée par Henri Bordier, 6 volumes parus (lettre A-Gasparin), Paris, 1877-1888 (cité : HAAG-BORDIER), t. V, col. 520-523 ; Emile DOUMERGUE, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, 7 volumes, Lausanne et Neuilly, 1899-1927 (reprint : Genève, Slatkine, 1970), t. II, p. 693 et p. 779-780 ; ainsi que Paul CHAIX, *Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564*, « Travaux d'Humanisme et Renaissance, XVI », Genève, 1954, (reprint : Genève, Slatkine, 1978), p. 73, 176 et 214.

<sup>2</sup> Le réfugié Michel Du Bois, élu ministre de Saint-Prex et d'Etoy le 13 août 1537 n'est qu'un homonyme du nôtre. Il est question de ce Michael Silvanus dans Aimé-Louis HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, 9 volumes parus couvrant les années 1512 à 1544, Genève, 1866-1897 (cité : HERMINJARD), t. IV, p. 288, note 12 ; et dans les *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève au temps de Calvin*, t. I (1546-1553) par Jean-François Bergier, « Travaux d'Humanisme et Renaissance, LV », Genève, 1964, p. 23-24.

<sup>3</sup> Genève, Archives d'Etat : Registres du Conseil (R.C.), vol. 29, 2<sup>e</sup> partie, f. 60.

<sup>4</sup> Antoine Saunier était alors principal du Collège de Rive à Genève.

soit 302 écus d'or <sup>1</sup>. La taxe d'habitation, fixée à 18 deniers par an, est reconnue par Du Bois en personne le 25 janvier 1538 <sup>2</sup>. A cette occasion il est désigné comme « imprimeur de Parys », ce qui veut dire, sans doute, qu'il avait travaillé à Paris comme ouvrier, et non qu'il y possédait lui-même une imprimerie : en effet, on ne connaît de lui aucune publication datée de cette ville.

Comme la plupart des réfugiés, Du Bois est attiré par la personnalité de Calvin. Aussi, quand celui-ci est chassé de la cité du Léman le 23 avril 1538 par le parti des vieux Genevois, notre homme s'abstient de la Cène à Noël la même année et se fait rappeler à l'ordre avec plusieurs autres amis du réformateur exilé <sup>3</sup>.

A Genève, Du Bois s'occupe d'abord de librairie. « Vostre libraire Michel » <sup>4</sup> ou « Michael, Genevensis bibliopola » <sup>5</sup> lit-on dans la correspondance d'alors. En 1539 il aide Christophe Fabri à dresser l'inventaire et à faire l'estimation des papiers et des livres laissés par Olivétan <sup>6</sup>. Il a en dépôt tout un lot d'ouvrages tirés sur les presses de Wendelin Rihel à Strasbourg et se plaint de la mévente <sup>7</sup>. Il lui reste notamment, le 27 juillet 1540, 67 exemplaires de la deuxième édition latine de l'*Institutio* de Calvin, ainsi que 182 exemplaires de ses *Commentarii in epistolam Pauli ad Romanos* <sup>8</sup>. Et c'est sans doute Du Bois qui, débiteur

<sup>1</sup> R.C., vol. 29, 2<sup>e</sup> partie, f. 62 (31 juillet).

<sup>2</sup> *Idem*, f. 83. Cf. aussi Genève, Archives d'Etat : Abergements, vol. I (1530-1538), f. 300 v<sup>o</sup>-304 ; et la Grosse des Abergements (c'est-à-dire la copie au net), vol. I (1529-1550), f. 244 v<sup>o</sup>-247.

<sup>3</sup> Genève, Archives d'Etat : Legs Gaiffe, une pièce de 6 feuillets in-folio avec la liste de 34 personnes n'ayant pas pris la Cène à la Noël 1538 et interrogées sur les motifs de leur abstention.

<sup>4</sup> Lettre de Pierre Toussain à Guillaume Farel du 28 décembre 1937 : Herminjard, t. IV, p. 333.

<sup>5</sup> Lettre de Calvin à Farel du 31 décembre 1539 : *Ioannis Calvini opera quae supersunt omnia*, ediderunt Guilielmus Baum, Eduardus Cunitz, Eduardus Reuss, « Corpus Reformatorum », 59 volumes, Brunswick et Berlin, 1863-1900 (cité : CO), t. Xb, col. 441 ; et HERMINJARD, t. VI, p. 156.

<sup>6</sup> Lettre de Christophe Fabri à Calvin du 5 septembre 1539 : CO, t. Xb, col. 365-366 ; et HERMINJARD, t. VI, p. 16.

<sup>7</sup> Même référence que note 5 ci-dessus.

<sup>8</sup> Lettre de Calvin à Farel du 27 juillet 1540 : CO, t. XI, col. 63-64 ; et HERMINJARD, t. VI, p. 255-256. — L'*Institutio*, 2<sup>e</sup> édition, avait vu le jour à Strasbourg en 1539, et les *Commentarii ad Romanos* en 1540. Le

récalcitrant, doit encore à Rihel le 12 juillet 1541 la somme de 48 florins <sup>1</sup>.

Mais le commerce des livres n'est pas la seule occupation de Michel Du Bois. Il monte une imprimerie et se trouve prêt à faire tourner sa presse dès fin 1539 <sup>2</sup>. Son désir est de la mettre au service du réformateur, en tout cas de pouvoir imprimer comme premier ouvrage un Calvin. Il trouve auprès d'Antoine Du Pinet <sup>3</sup>, pasteur à Ville-la-Grand en pays genevois, un bon avocat pour sa cause. Celui-ci écrit à Calvin, alors à Strasbourg, en date du 4 octobre 1539 ce qui suit : « Je te félicite pour l'heureuse édition de ton catéchisme <sup>4</sup>, mais en même temps nous regrettons vivement que cette seconde impression nous ait été refusée. Michel Du Bois est venu en effet se plaindre auprès de moi : il espérait pouvoir publier tes livres, il a même traîné les choses en longueur dans le but de te dédier les prémices de son imprimerie et de la consacrer pour ainsi dire par un ouvrage portant ton nom. Il possède, il est vrai, diverses sortes de caractères élégants qui ne le cèdent certainement en rien à ceux qu'emploient les typographes allemands et, sans vouloir médire de ses collègues, je ne doute pas que dans son établissement les livres ne soient publiés avec plus de soin et de diligence que dans tout autre. Car, en tout ce qui touche à l'art de l'imprimerie, cet homme peut l'emporter de loin. Aussi, frère Calvin, je voudrais te supplier de ne pas dédaigner de confier le fruit de tes veilles, comme français, à des français. Car cela tu le dois même, selon le droit, à ta patrie. Et si l'heureuse Allemagne nous prive de ta participation, cependant nous ne sommes pas tigrés à ce point que Calvin puisse paraître avoir raison de nous rejeter. Allons, envoie ton ouvrage contre les hypnosophistes, pour que

---

prix de chacun de ces deux ouvrages était de 10 batzen ! Un antiquaire en demanderait aujourd'hui facilement 3000 frs.s. pièce.

<sup>1</sup> Lettre de Calvin à Pierre Viret du 12 juillet 1541 : *CO*, t. XI, col. 254 ; et HERMINJARD, t. VII, p. 186 et p. 252, notes 3-4.

<sup>2</sup> On lit dans les Registres du Conseil, vol 34, f. 72 : « Du 2 fevrier 1540. Michiel des Boes. Lequelt az prier luy vendre une pierre de gret estant vers laz Magdeleine pour son imprimerie ce que az esté resoluz laz luy vendre. »

<sup>3</sup> Sur Antoine Du Pinet, voir Eugénie DROZ, *Chemins de l'hérésie. Textes et documents*, 4 volumes, Genève, 1970-1976, t. II, p. 55-146.

<sup>4</sup> C'est-à-dire la 2<sup>e</sup> édition de l'*Institutio*.

nous fassions perdre le sommeil à ces léthargiques et que nous enlevions à ces impudents le moyen de calomnier. Si tu as encore autre chose en chantier, garde-le pour Michel qui autant que possible s'efforce de perfectionner la typographie, ce qui doit lui attirer l'intérêt de tous les gens pieux »<sup>1</sup>. Il faut avouer que dans son désir de rendre service à Michel Du Bois, Du Pinet dépasse la juste mesure de l'éloge. Les impressions de Wendelin Rihel à Strasbourg ne laissent rien à désirer<sup>2</sup>. Remarquons que la note patriotique agitée par Du Pinet est aussi un coup monté contre l'imprimeur genevois Jean Gérard, originaire de Suse en Piémont<sup>3</sup>. Mais là encore il faut reconnaître que si Du Bois arrive à la hauteur de Gérard, il ne le surpassera pas. Leurs types de caractères sont d'ailleurs voisins, mais non semblables.

Quoi qu'il en soit Michel Du Bois débute, comme il le désirait, par la publication d'un ouvrage du réformateur. Ce ne sera pas l'opuscule encore inédit contre les hypnosophistes, c'est-à-dire la *Psychopannychia*, dont Calvin préférait retarder la parution<sup>4</sup>. Mais ce sera la version française de la réponse du réformateur au cardinal Sadolet. Le 6 janvier 1540 Michel Du Bois demande au Conseil de Genève l'autorisation nécessaire<sup>5</sup>. Au reçu de la licence, le 30 janvier, Du Bois promet de ne jamais rien publier qui porterait préjudice à la ville et s'engage spontanément à

<sup>1</sup> L'original latin de cette lettre se lit dans *CO*, t. Xb, col. 373-374 ; et dans HERMINJARD, t. VI, p. 37-38.

<sup>2</sup> Sur Wendelin Rihel qui exerça son art à Strasbourg de 1535 à 1555, voir François RITTER, *Histoire de l'imprimerie alsacienne aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, « Publications de l'Institut des Hautes Etudes Alsaciennes, XIV », Strasbourg, 1955, p. 261-268 ; et Josef BENZING, *Die Buchdrucker des 16. und des 17. Jahrhunderts im deutschen Sprachgebiet*, « Beiträge zum Buch- und Bibliothekswesen, XII », Wiesbaden, 1963, p. 418, n° 32.

<sup>3</sup> Sur l'officine de Jean Gérard (ou Girard) qui fonctionna à Genève de 1536 à 1558, voir les références que donne P. CHAIX, *Recherches sur l'imprimerie à Genève, o.c.*, p. 188-189. On y ajoutera l'article d'E. DROZ, « Jean Gérard, l'imprimeur de Calvin », dans *Chemins de l'hérésie, o.c.*, t. IV, p. 47-80.

<sup>4</sup> Composée par Calvin en 1534, remaniée en 1535, la *Psychopannychia* ne paraîtra qu'en 1542 à Strasbourg. Sur l'élaboration de ce traité et les motifs qui en différèrent la publication, voir E. DOUMERGUE, *Jean Calvin, o.c.*, t. I, p. 584-585 ; et Joh. CALVIN, *Psychopannychia*, herausgegeben von Walther Zimmerli, « Quellenschriften zur Geschichte des Protestantismus, XIII », Leipzig, 1932.

<sup>5</sup> R.C., vol. 34, f. 3 v° ; et *CO*, t. XXI, *Annales calviniennes*, col. 254.

remettre un premier exemplaire relié de ses publications <sup>1</sup>. En même temps, sur sa requête, on lui accorde la bourgeoisie <sup>2</sup>. Le volume, composé de deux pièces : la version française de la réponse de Calvin à Sadolet précédée de la traduction française de la lettre du cardinal, sort de presse le 6 mars 1540. Dorénavant Michel Du Bois apparaît dans les textes non plus seulement comme « bibliopola », mais comme « typographus » <sup>3</sup>.

Depuis son installation à Genève, Michel Du Bois soigne ses relations avec les réformateurs de la Suisse française et son nom paraît plus d'une fois dans leur correspondance. L'un des premiers, il fait savoir à Calvin, en mars 1540, que son rappel à Genève est une éventualité possible <sup>4</sup>, et le 13 octobre de la même année le Conseil le charge de porter à Strasbourg une première missive demandant le retour du pasteur exilé <sup>5</sup>. Bientôt après, au début du mois de novembre, il refait le voyage comme accompagnateur de l'ambassadeur Louis Dufour, chargé de plaider la cause des Genevois auprès de Calvin <sup>6</sup>.

Ces allées et venues n'ont pas entravé les intérêts professionnels de Du Bois. Au contraire, les contacts directs qu'il eut

<sup>1</sup> R.C., vol. 34, f. 63. Citation textuelle dans Th. DUFOUR, *Notice, o.c.*, p. 96, note 2, et dans HAAG-BORDIER, t. V, col. 522. Les *CO*, t. XXI, *Annales calviniennes*, col. 255, n'en donnent qu'un extrait avec l'octroi de la licence.

<sup>2</sup> R.C., vol. 34, f. 63 v<sup>o</sup>. Le prix qu'on lui fit payer pour l'obtention du droit de bourgeoisie, soit vingt écus d'or et un seillot, était nettement au-dessus de la moyenne. Cf. Th. DUFOUR, *Notice, o.c.*, p. 96, note 3.

<sup>3</sup> Ainsi Calvin dans une lettre à Farel du 29 mars 1540 parle de « Michael, typographus mihi ». Voir *CO*, t. XI, col. 30 ; et HERMINJARD, t. VI, p. 199.

<sup>4</sup> Mêmes références.

<sup>5</sup> R.C., vol. 34, f. 477. Citation textuelle dans Th. DUFOUR, *Notice, o.c.*, p. 98, note 5, et dans HERMINJARD, t. VI, p. 333, notes 1 et 2. Le passage se trouve aussi reproduit dans *CO*, t. XXI, *Annales calviniennes*, col. 266-267, mais *Michié de Boys* y est devenu par erreur de lecture *M. de Loys*.

<sup>6</sup> Voir la lettre de Louis Dufour au Conseil de Genève datée de Bâle, le 2 novembre 1540 : *CO*, t. XX, col. 368-369 ; et HERMINJARD, t. VI, p. 351-352. Du Bois avait rencontré Dufour à Bâle. Leur randonnée les mena au-delà de Strasbourg jusqu'à Worms, où Calvin s'était rendu. Il faisait partie de la délégation strasbourgeoise au Colloque, convoqué comme l'on sait pour aplanir le différend religieux. Louis Dufour et Michel Du Bois arrivèrent à Worms le 10 novembre : cf. HERMINJARD, t. VI, p. 353, note 2.

avec le réformateur lui permirent sans doute d'obtenir telle commande ou de recevoir tel manuscrit. En 1540 il imprime quatre ouvrages dont deux de Calvin, et en 1541 il en publie sept dont trois de Calvin, plus un quatrième traduit par le réformateur. Nous en reparlerons plus bas.

Mais voilà que cet homme si bien lancé, qui fut membre du Conseil des Deux-Cents en 1541 <sup>1</sup>, abandonne brusquement Genève et peut-être même l'Eglise réformée ! Que s'est-il passé ? Herminjard a émis l'hypothèse que Michel Du Bois a fait faillite <sup>2</sup>. Il y a lieu, semble-t-il, d'être de son avis. Tout ce que nous avons en fait de documents, ce sont quelques mots de Maturin Cordier de septembre 1541 <sup>3</sup>, deux phrases de Calvin de juillet 1542 <sup>4</sup>, et un procès entamé en l'absence de Du Bois en 1546 <sup>5</sup>.

« Il est parti » dit Calvin, et un peu plus loin : « Nous verrons ce qu'il attrapera » <sup>6</sup>. Il résulte de ces expressions que Du Bois a quitté Genève dans les premiers mois de l'an 1542 <sup>7</sup>. Nous ne savons pas où il est allé et pendant une dizaine d'années on perd sa trace. Ce n'est qu'en 1551 qu'on le retrouve à Lyon où il s'est marié avec Jeanne Thibaud <sup>8</sup>. Le contrat de mariage fut signé le 13 février 1551 dans la maison du marchand-libraire lyonnais Jean Frellon, curateur de Jeanne Thibaud. Dorénavant

<sup>1</sup> Cf. Th. DUFOUR, *Notice, o.c.*, p. 99, note 2.

<sup>2</sup> HERMINJARD, t. VII, p. 252, notes 3 et 4.

<sup>3</sup> Lettre de Cordier à Calvin du 16 septembre 1541 : *CO*, t. XI, col. 283 ; et HERMINJARD, t. VII, p. 252. On y apprend que notre imprimeur « fut l'associé du libraire Guillaume Du Bois », donc que l'association s'était rompue ; ce qui entraîna vraisemblablement la déconfiture de Michel Du Bois.

<sup>4</sup> Voir note 6.

<sup>5</sup> Genève, Archives d'Etat : Registres des particuliers, vol. 2, f. 47, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1546.

<sup>6</sup> « Abiit ille » . . . « Videmus enim quid captet » : lettre de Calvin à Farel du 28 juillet 1542 : *CO*, t. XI, col. 418 ; et HERMINJARD, t. VIII, p. 80.

<sup>7</sup> Th. DUFOUR, *Notice, o.c.*, p. 99, note 2, signale que Du Bois ne figure plus en 1542 parmi les membres du Conseil des Deux-Cents : rôle du 7 février 1542.

<sup>8</sup> Henri-Louis et Julien BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle*, 12 volumes, Lyon et Paris, 1895-1921, + 1 vol. de *Tables* par Georges TRICOU, complétées par Jean Tricou et Henri Joly, Paris, 1965, t. V (1901), p. 167.

Michel Du Bois travaille pour Jean Frellon<sup>1</sup> et aussi pour Antoine Vincent<sup>2</sup>, autre puissant marchand-libraire lyonnais associé de Frellon. On connaît 37 ouvrages réalisés par Du Bois dans les années 1553 à 1557 pour Frellon (ou pour Frellon et Vincent à frais partagés)<sup>3</sup>. Ils portent au titre les mots « Lyon, chez Jean Frellon »<sup>4</sup> ornés le plus souvent de sa marque au crabe, et en colophon le nom de l'imprimeur Michel Du Bois<sup>5</sup> rehaussé parfois de sa marque au scorpion<sup>6</sup>. A Lyon Du Bois fait encore paraître l'un ou l'autre ouvrage pour son compte personnel. Le domaine musical l'intéresse. En 1555 il publie les *Cent cinquante Pseaumes* versifiés par Clément Marot, Jean Poitevin, Maurice Scève, et mis en musique par Philibert Jambe de Fer. L'année suivante il édite, toujours à Lyon, *l'Epitomé musical* de Philibert Jambe de Fer<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Sur Jean Frellon, plus exactement Jean II Frellon, cf. BAUDRIER, *o.c.*, t. V, p. 154-271. — BAUDRIER (p. 157) suppose qu'aussitôt après son départ de Genève en 1542, Du Bois se rendit à Lyon appelé par Jean Frellon qui précisément à cette date se lançait dans l'imprimerie et l'édition. Mais il faut dire que Du Bois ne signe comme imprimeur à son service qu'en 1553. Il n'aurait donc été pendant onze ans que simple ouvrier dans la maison !

<sup>2</sup> Sur Antoine Vincent, voir P. CHAIX, *Recherches sur l'imprimerie à Genève, o.c.*, p. 228-229 ; et Eugénie DROZ, « Antoine Vincent. La propagande protestante par le Psautier », dans *Aspects de la propagande religieuse. « Travaux d'Humanisme et Renaissance, XXVIII »*, Genève, 1957, p. 276-293.

<sup>3</sup> Dans BAUDRIER, *o.c.*, on trouve la liste des ouvrages, tous en langue latine d'ailleurs : t. V, p. 226-241. Il s'agit essentiellement d'œuvres d'auteurs anciens (Plin l'Ancien, Térence, Ovide, Salluste...) et d'humanistes de l'époque (Louis Vivès, Guillaume Budé, Conrad Lycosthène...), mais aussi de livres de droit (Charles Du Moulin), de médecine (Léonard Fuchs), d'histoire (Jean Carion), de théologie catholique (Barthélemy Fumus, Jean Ferus), et d'une Vulgate.

<sup>4</sup> « Lugduni, apud Ioannem Frellonium ».

<sup>5</sup> Sous les variantes suivantes : « Excubedat Michael Sylvius », « Michaelis Sylvii typis », « Ex officina typographica Michaelis Sylvii », « Michael Sylvius typographus », ou simplement « Michael Sylvius ».

<sup>6</sup> Alors que les ouvrages qu'il publia à Genève entre 1540 et 1541 ne portaient aucune marque, ceux qu'il imprime à Lyon sont parfois ornés d'une marque au scorpion : cf. L.-C. SILVESTRE, *Marques typographiques*, Paris, 1867, n° 1027 ; et Paul HEITZ, *Marques d'imprimeurs et de libraires de Genève aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, Strasbourg, 1908, n° 132. Posé en pal dans un médaillon de forme ovale, le scorpion est entouré de la devise : « Mors et Vita ». La marque sera reprise par la suite par d'autres imprimeurs : Jean-Baptiste Pinereul à Genève, et Jean Chiquelle à Lausanne.

<sup>7</sup> Nous reviendrons plus bas sur ces deux ouvrages édités par Du Bois lui-même.



Au mois d'octobre 1557 Michel Du Bois revient à Genève. Il se présente devant le Consistoire, confesse être allé à Lyon « où il s'est marié et pollué en l'idolatrie », et s'en repent. Le Consistoire lui adresse des « admonitions » et lui interdit la Cène <sup>1</sup>. Le Conseil le condamne, en sus, à la prison, « troys jours en pain et eau », et à la perte de la bourgeoisie <sup>2</sup>. Elle lui est restituée toutefois en 1559, parce qu'on avait « bon rapport de luy ». A la date du 14 mars 1559 on lit en effet dans les registres du Conseil : « Michel des Boys, imprimeur. Sus sa supplication aux fins de le recevoir de rechefs à bourgeois, combien que sa bourgeoisie luy soit cassée pource qu'il estoit allé à Lyon où il a demouré en la papisterie, arrêté, attendu qu'on a bon rapport de luy, qu'il soyt accepté et receu par le moyen de six escus et le seillot » <sup>3</sup>.

Jeanne Thibaud suivit son mari à Genève, mais y décéda en décembre 1558. Du Bois se remaria en mai 1559 avec Antoina Sambeyte. Cette nouvelle union dura à peine deux ans. Le 15 janvier 1561 notre imprimeur fit son testament et mourut quelques jours plus tard <sup>4</sup>. Des enfants qu'il avait eus de son premier mariage nous connaissons Jean qui vécut peu de temps et deux filles, Sara et Suzanne. Sara épousa en 1570 François Rosselin d'Avignon <sup>5</sup>. Suzanne, qui avait été placée un temps sous la tutelle de l'imprimeur Etienne Anastaise, testa le 7

<sup>1</sup> Genève, Archives d'Etat : Registres du Consistoire, vol. de 1557, f. 111 v<sup>o</sup> : 21 octobre. Cf. Th. DUFOUR, *Notice, o.c.*, p. 99-100.

<sup>2</sup> R.C., vol. 53, f. 370 v<sup>o</sup>, 372, 374 : 25, 26 et 28 octobre. Voir aussi CO, t. XXI, *Annales calviniennes*, col. 678 ; et Pierre PIDOUX, *Le Psautier huguenot*, 3 volumes parus (le 3<sup>e</sup> par Samuel Jan LENSELINK), Kassel et Bâle, 1962-1969, t. II, p. 105.

<sup>3</sup> R.C., vol. 55, f. 18 v<sup>o</sup>. Citation textuelle dans PIDOUX, *o.c.*, t. II, p. 110. Cf. aussi Th. DUFOUR, *Notice, o.c.*, p. 100, et CO, t. XXI, *Annales calviniennes*, col. 712. Le « bon rapport » qu'on avait sur Du Bois en mars 1559 s'appuyait sans doute sur les deux faits suivants : 1) la Bible protestante qu'il fit encore paraître à Lyon en 1558 (voir plus bas) ; 2) un service rendu aux autorités de Genève en 1558 en élucidant en tant qu'expert typographe la provenance de tracts subversifs (Cf. E. DROZ, *Chemins de l'hérésie, o.c.*, t. I, p. 357).

<sup>4</sup> D'après les Registres des particuliers, vol. 12, f. 92, il était déjà question le 28 janvier 1561 de placer en tutelle les enfants de feu Michel Du Bois. Voir aussi PIDOUX, *o.c.*, t. II, p. 120.

<sup>5</sup> Le contrat de mariage passé à Lyon, le 29 décembre 1571, est consigné à Genève, Archives d'Etat : Actes du notaire Jean Jovenon, vol. I, f. 543-545 ; et vol. 2, f. 124 v<sup>o</sup>-127. Cf. Th. DUFOUR, *Notice, o.c.*, p. 103.

novembre 1573<sup>1</sup>, partageant ses biens entre la veuve dudit Anastaise<sup>2</sup>, sa sœur et la bourse des pauvres étrangers. Elle était encore propriétaire de « certaines matrices, poinçons et autres outils de fonte de lettres d'imprimerie » qui provenaient de son père<sup>3</sup>.

Pendant son second séjour genevois Michel Du Bois fit paraître à notre connaissance cinq ouvrages. Une Bible française qui vit le jour à Lyon en 1558 alors qu'il avait déjà réintégré Genève; elle donne la version protestante et porte sa marque au scorpion. Un ouvrage d'histoire contemporaine en latin, à savoir les commentaires sur l'époque de Charles Quint par Jean Sleidan. Enfin trois ouvrages musicaux, en particulier le Psautier de Pierre Davantes. Il le publia à frais partagés avec ce dernier en 1560, et rehaussa les exemplaires qui portent son nom d'une nouvelle marque, celle au livre enflammé. Pour la réalisation de ce Psautier hors du commun, Du Bois a sans doute livré lui-même certains jeux de caractères. Il apparaît en effet à la fin de sa vie comme joignant à sa profession d'imprimeur-libraire celle de fondeur de caractères typographiques<sup>4</sup>.

Un certain mystère qu'on n'élucidera sans doute jamais plane sur la vie de Michel Du Bois. Le pourquoi de son départ de Genève et les raisons de son retour demeurent obscurs. A notre avis il resta acquis aux idées nouvelles et ne les renia pas vraiment au cours de son séjour lyonnais<sup>5</sup>. Ce qu'il cherchait

<sup>1</sup> Le texte du testament de Suzanne Du Bois se lit dans les Actes du notaire Jovenon, vol. 3, f. 92-95.

<sup>2</sup> Catherine Estienne, fille de Robert Estienne et de Perrette Badius. Sur son mari Etienne Anastaise, voir P. CHAIX, *Recherches sur l'imprimerie à Genève*, o.c., p. 141-142; et Hans-Joachim BREMME, *Buchdrucker und Buchhändler zur Zeit der Glaubenskämpfe. Studien zur Genfer Druckgeschichte 1565-1580*, « Travaux d'Humanisme et Renaissance, CIV », Genève, 1969, p. 103-104. Bremme parle par erreur de Simone Du Bois au lieu de Suzanne.

<sup>3</sup> Cf. Testament de Suzanne Du Bois: Actes du notaire Jovenon, vol. 3, f. 94.

<sup>4</sup> *Idem*, f. 92 bas et 92 v<sup>o</sup> haut: « feu Michel Du Boys, fondeur de lettres d'imprimerie ».

<sup>5</sup> Le fait que Du Bois a confessé de sa propre bouche de s'être pollué en l'idolâtrie (cf. ci-dessus texte et note 1, p. 292) ne signifie pas qu'il soit retourné au catholicisme. Qu'il ait moyenné et adopté une attitude nicodémite pendant son séjour lyonnais, nous l'admettons volontiers. Au fond il était à l'image de ses puissants commanditaires Frellon et

dans la cité rhodanienne, c'est de pouvoir s'imposer comme imprimeur indépendant et prospère. Cela lui fut accordé aussi peu qu'à Genève, car suivant ses propres aveux « le malheur le pourchassoit »<sup>1</sup>. Il n'empêche qu'on lui doit, notamment de sa première activité genevoise, quelques livres qui jalonnent le début de la réforme calviniste et parmi eux, comme nous pensons le montrer, l'édition princeps française de l'*Institution* de Calvin.

---

Vincent qui, bien que connus pour leurs attaches protestantes, savaient aussi nager entre deux eaux. A moins d'avoir une âme de martyr, on ne pouvait guère s'en sortir autrement dans la France d'alors. Sur le comportement de Michel Du Bois au cours de son séjour lyonnais, voir aussi Natalie Zemon DAVIS, « The protestant printing workers of Lyons in 1551 », dans *Aspects de la propagande religieuse, o.c.*, p. 247-257, notamment p. 252, note 4. Quant à ses relations à Lyon, voir ci-dessous l'ouvrage décrit sous le n° XIII.

<sup>1</sup> Même référence que celle de la note 1, p. 292.

CATALOGUE  
DES OUVRAGES DE MICHEL DU BOIS

---

Passons maintenant en revue les ouvrages que Michel Du Bois a lui-même édités. Nous en avons repéré dix-huit : onze ont paru lors de son premier séjour genevois, deux alors qu'il se trouvait à Lyon et cinq pendant son second séjour genevois <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les titres sont reproduits à l'échelle, sauf le XIV qui se trouve réduit d'un tiers. Par cas de force majeure les titres IX, XII et XVIII font défaut.

1540

I. — SADOLET, Jacques et CALVIN, Jean. *Epistre de Iaques Sadolet au senat et peuple de Geneve, avec la response de Iehan Calvin*. Genève, M. Du Bois, 1540.

Colophon : « Imprimé à Geneve par Michel Du Boys le VI. de mars, M.D.XL. »

In-8° (113 × 65) ; 161 p. (à 25 l.), 1 pnc., 1 fbl. ; a-i<sup>8</sup>, k<sup>10</sup>. Caractères romains (corps 10). Titres courants, pas de manchette, réclames. Initiales d'attente p. 3 et 49.

Epître de Sadolet (p. 3-48). — Réponse de Calvin (p. 49-161). — Colophon daté du 6 mars 1540 (p. [162]).

Berne, StuUB. — Genève, BPU, Rés. Bc 1989, et MHR, A 17, 1 (40). — Lausanne, BCU, AZ 4354. — Nuremberg, Landeskirchliche Archiv, Fen. IV. 433/2. — Paris, BN, Z 2206 Rés. — Strasbourg, BNU, R 102525.

CO, t. V, p. XLVI. — DUFOUR, *Notice*, p. 173-74. — HAAG-BORDIER, t. III, col. 574-75. — ERICHSON, p. 2. — *Index Aureliensis*, t. VI, n° 129742.

Eugénie DROZ, *Chemins de l'hérésie, o.c.*, t. II, p. 65-66, a établi que le traducteur de la *Responsio* de Calvin était Antoine Du Pinet, tandis que celui de l'*Epistola* de Sadolet reste inconnu. Notre livret fut réimprimé fidèlement page par page à Genève, chez J.-G. Fick, en 1860. Albert-Marie Schmidt en donna une édition avec introduction et notes dans *Trois traités*, « Œuvres de Jean Calvin, II », Paris et Genève, 1935, p. 29-97.

I

**EPISTRE**  
**DE IAQVES SADO-**  
**LET CARDINAL, EN-**  
uoyée au Senat & Peuple de Geneue:  
Par laquelle il tasche lés reduire  
soubz la puissance de l'E-  
uesque de Romme.



**Avec la Responſe de Iehan Calvin:**  
translatées de Latin en François.

**Imprimé a Geneue par Michel du Bois.**

**M D. XL.**

II. — AUGUSTIN, saint. *Liber de spiritu et litera ad Marcellinum*. Genevae, apud M. Sylvium, 1540.

Colophon : « Excudebat Michael Sylvius Genevae ann. M.D.XL. XIII. calen. april. »

In-8° (113 × 65) ; 128 p. (à 25 l.), 4 fnc. ; a-h<sup>s</sup>, i<sup>4</sup>. Caractères romains (corps 10). Titres courants, manchettes, réclames. Initiales d'attente p. 3 et 5 ; une plus petite f.i.r<sup>o</sup>.

Argument tiré du livre II, chap. 37, des *Retractationes* (p. 3-4). — Texte des 35 chap. du *De spiritu et litera* (p. 5-128). — « Elenchus capitum » (f.i.r<sup>o</sup>-[i3]v<sup>o</sup>). — Colophon daté du 19 mars 1540 (f. [i4] r<sup>o</sup>).

Berne, StuUB, a 349 (4<sup>e</sup> pièce). — Genève, BPU, Rés. Bc 2504. DUFOUR, *Notice*, p. 174-75.

Le texte que donne le livret se retrouve dans *MPL*, t. XXXII, col. 645-46, et t. XLIV, col. 199-246.

II

DIVI AVRELI AV  
GVSTINI HIPPONEN  
SIS EPISCOPI, LI-  
ber de Spiritu & Litera  
ad Marcellinum.

GENEVAE

Apud Michaellem Syluium.

M. D. XL.



III. — [BULLINGER, Henri]. *Exposition sur les deux epistres de S. Paul aux Thessaloniens*. Genève, M. Du Bois, 1540.

Colophon : « Imprimé à Geneve par Michel Du Bois le premier de may. M D XL. »

In-8° (92 × 52) ; 127 p., 1 pnc. ; a-h<sup>8</sup>. Caractères italiques pour les arguments et les manchettes (corps 8), romains pour l'exposition (corps 10 pour le texte, corps 8 pour l'explication elle-même). Titre courant, manchettes, réclames. Initiales d'attente p. [3], 7, 81 et 85.

Argument de I. Thess. (p. [3]-6). — Exposition (p. 7-80). — Argument de II. Thess. (p. 81-83). — Exposition (p. 85-127). — Colophon daté du 1<sup>er</sup> mai 1540 (p. [128]).

Lausanne, BCU, U 451 (4<sup>e</sup> pièce).

L'ouvrage est une traduction du commentaire de Bullinger sur ces deux épîtres. L'édition princeps latine parut à Zurich en [1536] : cf. STAEDTKE, n° 81. Ce dernier n'a pas eu connaissance de notre traduction, ni de sa réédition à Genève par J. Gérard en 1545, 8° (ex. à Paris, BPF, A 588). Le fichier de Lausanne attribue par erreur ce texte à Calvin, erreur qui se répète dans l'*Index Aureliensis*, t. VI, n° 129740. Reste à savoir qui fut le traducteur de Bullinger. L'examen interne du texte permettra d'en décider. Peut-être était-ce encore Antoine Du Pinet ?

III

**E X P O S I T I O N**  
**S V R L E S D E V X E P I**  
**S T R E S D E S A I N C T**  
**Paul, enuoiées aux**  
**Theffaloni**  
**ciens.**

**Imprimé à Geneue par Michel**  
**Du Bois. M. D. XL.**

IV. — SADOLET, Jacques et CALVIN, Jean. *Iacobi Sadoleti epistola ad senatum populumque genevensem. Ioannis Calvini responsio*. Genevae, apud M. Sylvium, 1540.

Colophon : « Genevae excudebat Michael Sylvius. 1540. »

In-8° (113 × 65) ; 133 p. (à 25 l.), 1 pnc., 1 fbl. ; a-h<sup>8</sup>, i<sup>4</sup>. Caractères romains (corps 10). Titres courants, sans manchette, réclames. Initiales d'attente p. 3 et 45.

L'*Epistola* datée du 18 mars 1539 (p. 3-44). — La *Responsio* datée du 1<sup>er</sup> septembre 1539 (p. 45-133). — Colophon (p. [134]). Nuremberg, Landeskirchliche Archiv, Fen. IV. 433/1. — Strasbourg, BNU, R 103059.

CO, t. V, p. XLVI. — DUFOUR, *Notice*, p. 175. — HAAG-BORDIER, t. III, col. 574-75. — ERICHSON, p. 2. — *Index Aureliensis*, t. VI, n° 129741.

L'édition princeps latine de la lettre de Sadolet parut à Lyon chez Sébastien Gryphe en 1539. C'est le texte que reproduisent les CO. Michel Du Bois déclare sur la page de titre de son édition « ad exemplar ipsum Sadoleti recognita ». En quoi les CO, t. V, p. XLVI l'accusent de mensonge : « in eo egregie mentitur ». Mais HERMINJARD (t. V, p. 263, note 4) le justifie en admettant que Sadolet corrigea son texte à l'impression, tandis que Michel Du Bois s'en tint au texte manuscrit envoyé à Genève. Les variantes sont d'ailleurs minimes. L'*Epistola* et la *Responsio* se lisent dans CO, t. V, col. 369-416, et dans *Joannis Calvinii opera selecta*, ediderunt Petrus Barth, Guilelmus Niesel et Dora Scheuner, 5 volumes, Munich, 1926-1952 (cité : OS), t. I, p. 437-489.

IV

**I A C O B I**

**S A D O L E T I R O M A -**

**ni Cardinalis Epistola ad Se-**

**natum Populúmque**

**Geneuensem:**

**Qua in obedientiam Romani Pon-**  
**tificis eos reducere conatur:**

**ad exemplar ipsum Sa-**  
**doleti recognita.**

**Ioannis Caluini Responsio.**

**G E N E V A E**

**Apud Michaëlem Syluium.**

**M. D. XL.**

1541

V. — AMBROISE, saint. *De vocatione omnium gentium libri duo*. Genevae, M. Sylvius, 1541.

In-8° (113 × 65); 169 p. (à 25 l.), 3 pbl.; A-K<sup>s</sup>, L<sup>s</sup>. Caractères romains (corps 10). Titre courant, manchettes, réclames. Initiales d'attente en tête des deux livres et des différents chapitres.

Liber primus (p. 3-84). — Liber secundus (p. 85-169).

Berne, StuUB, a 349 (3<sup>e</sup> pièce). — Grenoble, BM, C F 20734.

Le texte que donne le livret se retrouve dans *MPL*, t. XVII, col. 1073-1132.

V

# DIVIAM

BROSII, EPISCOPI  
MEDIOLANEN. DE VO-  
catione omnium gentium Libri  
Duo.

GENEVAE

Excudebat Michael Syluis.

M. D. XLI.

VI. — [MÉLANCHTHON, Philippe]. *La responce donnée par les princes d'Allemagne sur l'advertissement à eux envoyé à Smalcalt. Translaté de latin en françoys*. Genève, M. Du Bois, 1541.

Colophon : « A Geneve par Michel Du Bois D.M.XLI. (sic !) ».

In-8° (113 × 65) ; 28 fnc. (à 20 l.), le verso du 27<sup>e</sup> et le recto du 28<sup>e</sup> sont blancs ; A-C<sup>8</sup>, D<sup>4</sup>. Caractères romains (corps 12). Sans titre courant ni manchette ; réclames. Lettre d'attente f. [2] r<sup>o</sup>.

Réponse des princes (f. [2]r<sup>o</sup>-[27]r<sup>o</sup>). — Colophon daté de 1541 (f. [28] v<sup>o</sup>).

Aix-en-Provence, BMéjanas, D 3126 (1<sup>re</sup> pièce). — Genève, BPU, Rés. Ba 4619.

DUFOUR, *Notice*, p. 97, et les compléments à la *Notice* (ms. fr. 3806, f. 173) précisant de quelle diète de Smalcalde il s'agit (non de celle de 1537, mais de celle de 1540).

La Ligue protestante réunie à Smalcalde au printemps 1540 reçoit de Charles Quint à la fois des avances pour aplanir la controverse religieuse par un colloque privé, mais aussi des reproches de n'en vouloir qu'aux richesses de l'Eglise et de ne pas se prêter sincèrement à une concorde. Mélanchthon, au nom des princes, répond aux ouvertures impériales le 11 avril 1560. La réponse, conçue en latin <sup>1</sup>, connut des traductions allemande et française. Nous avons pu établir que Calvin, alors à Strasbourg, a réalisé la traduction française <sup>2</sup> que Du Bois imprimera en 1541 <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Philippi Melanthonis opera quae supersunt omnia*, ediderunt Carolus Gottlieb Bretschneider et Henricus Ernestus Bindseil, collection « Corpus Reformatorum », 28 volumes, Halle et Brunswick, 1834-1860, t. III, n° 1948, col. 989-1003. — Un résumé de la réponse également en latin et provenant lui aussi de Mélanchthon se trouve dans le même t. III au numéro suivant : n° 1949, col. 1003-1005.

<sup>2</sup> L'hypothèse d'HERMINJARD, (t. VI, p. 219, note 15) attribuant la traduction française à Ioannes Fraxineus qui se trouvait alors auprès de Mélanchthon, ne saurait donc être retenue.

<sup>3</sup> Cf. Rodolphe PETER, « Calvin traducteur de Mélanchthon », dans *Horizons européens de la Réforme en Alsace*. Mélanges offerts à Jean Rott, Strasbourg, sous presse.

VI

# L A R E S

P O N C E D O N N E E  
P A R L E S P R I N C E S D ' A L -  
l e m a i g n e , & a u t r e s c o n i o i n c t z a -  
u e c e u x , e n m a t i e r e d e l a R e l i g i o n  
C h r e s t i e n n e : s u r l ' a d u e r t i s s e m e n t  
a e u x e n u o y é a S m a l c a l t .

Translaté de latin en Francoys.

I M P R I M E  
a Geneue par Michel du Bois.

M. D. XLI.



VII. — CALVIN, Jean. *Institution de la religion chrestienne*. [Genève, M. Du Bois], 1541.

In-4<sup>o</sup> (154 × 84) ; 22 fnc., 822 p. (à 40 l.), 1 fbl. ; A-D<sup>4</sup>, E<sup>6</sup>, a-z<sup>4</sup>, A-Z<sup>4</sup>, Aa-Zz<sup>4</sup>, AAa-ZZz<sup>4</sup>, AAAa-LLLL<sup>4</sup>. Caractères romains : corps 12 pour l'épître au roi, corps 10 pour l'argument et le sommaire, corps 8 pour le texte. Titres courants, manchettes (en caractères romains en marge de l'épître, italiques en marge du texte), réclames. Belle lettre ornée A (48 × 47), blanche sur fond criblé, en tête de l'épître ; lettres d'attente au début des dix-sept chapitres de l'*Institution*. Filigrane à la couronne<sup>1</sup>, voisin du n<sup>o</sup> 5084 dans BRIQUET, t. II, p. 303, attestant un papier genevois. Les caractéristiques typographiques sont celles des impressions de Michel Du Bois<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le filigrane ne se voit jamais entièrement sur une page. Mais on peut le reconstituer facilement par des parties très visibles à la fois dans l'exemplaire de Montpellier (p. 581 et 623) et dans celui de Strasbourg (p. 575 et 581).

<sup>2</sup> C'est Jacques Pannier qui a semé le trouble en cette affaire. Dans sa publication : Jean CALVIN, *Epître au Roi 1541*, Paris, 1927, il dit dans l'introduction, p. XXI : « Les savants éditeurs des *Calvini opera* supposaient que l'imprimeur de l'*Institution* de 1541 était Michel Du Bois. Une comparaison attentive des caractères de 1541 avec ceux des éditions ultérieures (1545, 1551, 1553) m'a convaincu que toutes quatre sont sorties des mêmes presses : celles de Jean Gérard. » Nous avons refait la même comparaison sans être du tout convaincu. Les trois éditions de Gérard ont un format différent, leur papier est de bien meilleure qualité, leurs caractères typographiques sont appuyés et tiennent mieux en place. Les caractères de 1541 sont plus grêles et dans le corps 8 mal alignés. Mais les différences sont dans le détail. L'imprimeur de 1541 maîtrise mal les grandes majuscules : les I notamment sont souvent penchés et dépassent vers le bas ; aussi les traits de séparation ne sont guère horizontaux et vont un peu dans tous les sens. Le corps 8 est plus compact que celui de Gérard : le mot « conséquemment » prend 22 mm en 1541 alors qu'il en prend 23 en 1545 ; et surtout, dans ce même corps 8, l'accent aigu est toujours soudé au é final, alors qu'il est séparé en 1545, 1551 et 1553. En 1541 les réclames annoncent la page suivante tant au bas des pages paires qu'impaires ; les trois éditions de Gérard n'ont de réclames que sur les pages paires. L'imprimeur de 1541 utilise une belle initiale ornée A qu'on ne retrouve plus par la suite. Par ailleurs il se contente de lettres d'attente, alors que Gérard use abondamment de lettres ornées. — Mais passons à la contre-épreuve. Comparons l'*Institution* de 1541 avec des imprimés de Du Bois. Les analogies sautent aux yeux : les lettres d'attente, les doubles réclames, l'accent aigu soudé au é final dans le corps 8 (par exemple dans notre n<sup>o</sup> III : Bullinger), les grandes lettres, notamment les I, mal maîtrisées. Déjà les éditeurs des *CO* remarquaient une similitude du corps 10 de 1541 avec celui des impressions de Du Bois (cf. leur note : *CO*, t. III, p. XXIX). Mais ce qui emporte la conviction c'est un fait relevé par Théophile Dufour dès 1900 (cf. *Papiers Dufour*, ms. fr. 3807, Genève BPU, les fiches sur l'*Institution* de 1541) et qui nous avait frappé aussi avant d'ouvrir son dossier, à savoir que le

VII

**I N S T I T V**

**T I O N D E L A R E L I  
G I O N C H R E S T I E N N E : E N L A.**  
quelle est comprinse vne somme de pieté,  
& quasi tout ce qui est necessaire a congnoi-  
stre en la doctrine de salut.

**Composée en latin par I E A N C A L V I N, &  
translatée en francois, par luymesme.**

**A V E C L A P R E F A C E A D D R E S -  
sée au Treschrestien Roy de France, François  
premier de ce nom: par laquelle ce present liure  
luy est offert pour confession de Foy.**

*Habac. 1.*

**I V S Q V E S A Q V A N D  
S E I G N E V R :**

**M. D. XLI.**

Argument (f. [A] v<sup>o</sup>-A2 v<sup>o</sup>. — Epître au roi (f. A3 r<sup>o</sup>-[E5] v<sup>o</sup>). — Sommaire des 17 chapitres (f. [E6] r<sup>o</sup>). — Texte (p. 1-822).

Bordeaux, BM. — Cambridge (Mass.), Harvard University Library. — Genève, BPU, Rés. Bc 2485. — Lausanne, BCU, AA 9182. — Montpellier, BFac. de Théologie Protestante, 2000. — Paris, BN, D<sup>2</sup>. 35010 Rés.; et BPF, A 407. — Strasbourg, BNU, R 102528<sup>1</sup>.

CO, t. III, p. XXVIII-XXIX. — DUFOUR, *Notice*, p. 97-98, et Papiers Dufour, Genève, BPU, ms. fr. 3807. — HAAG-BORDIER, t. III, col. 552. — ERICHSON, p. 2. — OS, t. III, p. XV-XVIII. — *Index Aureliensis*, t. VI, n<sup>o</sup> 129744.

C'est la première édition française de l'*Institution*. Il n'y a pas eu d'édition antérieure, malgré certaines hypothèses récentes<sup>2</sup>. Ce texte capital tant pour la pensée réformée que pour la formation de la langue française a connu les rééditions suivantes : Jean CALVIN, *Institution de la religion chrestienne*. Texte de la

corps 12 de l'épître au roi est en tout point identique au corps 12 de notre n<sup>o</sup> VI (Mélanchthon). Les mots se laissent exactement superposer. — Reste un problème. Ce même corps 12 et les accents soudés aux é finaux du corps 8 se retrouvent dans des ouvrages de 1542 qui bien que non signés sont attribués à juste titre à Gérard soit pour leurs lettres ornées, soit pour leur marque au glaive. Il s'agit notamment du *Summaire* de Farel (exemplaire à Neuchâtel, B. des Pasteurs, et à Londres, St Pauls Cathedral) et de l'*Exposition sur l'epistre de saint Iudas* de Calvin (exemplaire à Paris, B. Mazarine, et à Genève, MHR) tous deux de 1542. Les éditeurs des *Calvini opera selecta*, t. III, Munich, 1928, p. XVII et 516, note 1, ont cru voir là une preuve supplémentaire en faveur de la thèse Pannier. Nous pensons au contraire que Du Bois après avoir fait faillite a travaillé début 1542 pour Gérard, puis lui a vendu du matériel avant de quitter Genève. Une chose est cependant certaine : ce matériel disparaît peu à peu et ne se retrouve plus dans les éditions de l'*Institution* de 1545, 1551 et 1553.

Ajoutons que Pannier a répété son affirmation, toujours sans preuve, dans l'édition de l'*Institution* qu'il publia à Paris, 1936-39, t. I, p. XIX, et dans *Calvin et la Réforme française*, Exposition organisée à l'occasion du quatrième centenaire de l'« Institution Chrétienne », Paris, Bibliothèque Nationale, 1935, p. 64. Dans ce catalogue les mots « Genève, Girard » ne sont même pas entre crochets !

<sup>1</sup> En 1928 on trouvait chez le pasteur C. Emery à Bôle (Canton de Neuchâtel) l'exemplaire qui avait passé en 1912 par la vente Stroehlin (n<sup>o</sup> 603 du catalogue) et qui présente les caractéristiques suivantes : le titre ordinaire du livre et l'épître ont été remplacés par l'édition spéciale de l'*Epistre au treschrestien Roy de France* dont nous parlons au n<sup>o</sup> suivant. Les *Calvini opera selecta* mentionne cet exemplaire au t. III, p. XVI. Nous ne savons pas ce qu'il en est advenu.

<sup>2</sup> Nous appuyons à ce sujet les dires de Jean-Daniel Benoît en tête de son édition critique de l'*Institution* (texte de 1560), 5 volumes, Paris, 1957-1963, t. I, p. 12.

première édition française (1541) réimprimé sous la direction d'Abel Lefranc par Henri Chatelain et Jacques Pannier, « Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, Sciences historiques et philologiques, fasc. 176-177 », Paris, 1911, 2 fasc. en 1 vol. (reprint : Genève, Slatkine, diffusé par Paris, Champion, 1978) ; et Jean CALVIN, *Institution de la religion chrestienne*, texte établi et présenté par Jacques Pannier, « Les Textes Français, coll. des Univ. de France publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé », 4 volumes, Paris, 1936-1939.

## VII

A TRESHAVLT, TRES-  
PVISSANT, ET TRESIL-  
lustre Prince, FRANCOYS Roy de Fran-  
ce treschrestien, son Prince & souuerain  
Seigneur,

Iean Caluin paix & salut en Dieu .



V COMMENCE-  
ment que ie m'appli-  
quay a escrire ce pre-  
sent liure : ie ne pen-  
soye rien moins, o  
Tresnoble Roy, que  
d'escrire choses qui  
fussent presentées a  
ta Maiesté. Seule-  
ment mon propos estoit, d'enfeigner quelques  
rudimens : par lesquelz, ceux qui seroient tou-

VIII. — CALVIN, Jean. *Epistre au treschrestien Roy de France*. [Genève, M. Du Bois], 1541.

In-4° (148 × 84) ; 21 fnc. (à 26 l.), 1 fbl. ; A-D<sup>4</sup>, E<sup>6</sup>. Caractères romains (corps 12). Titre courant, manchettes, réclames. Belle lettre ornée A (48 × 47), blanche sur fond criblé, en tête de l'épître. Edition séparée (et non tiré à part) de l'épître au roi qui figure en tête de l'édition précédente. Elle est imprimée avec le même corps 12 et le même A gravé. Si elle occupe 20 f. (f. A2 r<sup>o</sup>-[E5] v<sup>o</sup>) au lieu de 19 en tête de l'*Institution*, cela tient à ce qu'il n'y a ici que 26 l. par page au lieu de 27. On constate de légers changements dans le texte ; ici on lit par exemple tout au début : « à escrire mon livre intitulé l'*Institution chrestienne* », alors que l'ouvrage décrit précédemment porte : « à escrire ce present livre ». La date de l'épître se retrouve à la fin des deux textes, ici en chiffres, là-bas en toutes lettres, soit le 23 août 1535.

Copenhague, KB, 31.184. — Paris, BN, Ld<sup>176</sup>.1041, incomplet des feuillets E3 et [E4]. — Vienne, ÖNB, 78.G.50. — Zurich, ZB, Gall. XVIII.450 (2<sup>e</sup> pièce).

CO, t. III, p. XXIX-XXX. — ERICHSON, p. 2. — *Index Aureliensis*, n° 129745.

Le texte est reproduit dans HERMINJARD, t. IV, p. 3-23 ; et dans l'édition réalisée par Jacques Pannier en 1927, citée à la note 2, p. 308.

VIII

EPISTRE

AV TRESCHRESTIEN  
ROY DE FRANCE, FRANCOYS PRE.  
mier de ce nom : en laquelle sont demon-  
strées les causes dont procedent les trou-  
bles qui sont aujourd'huy en l'Eglise.

Par Iean Calvin.

*Habac. 1.*

I V S Q V E S A Q V A N D  
S E I G N E V R

M. D. XLI.

IX. — CALVIN, Jean. *Petit traicté de la sainte cene*. Genève, M. Du Bois, 1541.

Colophon : « Inprimé (sic !) à Geneve par Michel Du Bois. M.D.XLI. »

In-8° (113 × 65) ; 73 p. (à 25 l.), 1 pnc., 1 fbl. ; a-d<sup>8</sup>, e<sup>6</sup>. Caractères romains (corps 10). Titre courant, pas de manchette, réclames. Initiale d'attente p. 3.

« L'imprimeur aux lecteurs. Dizain. » : Acrostiche donnant le nom de Jean Calvin (p. [2]). — Texte du traité (p. 3-73). — Colophon daté de 1541 (p. [74]).

L'exemplaire que les éditeurs des *CO* avaient vu à Zofingen, StB, a disparu, ainsi que celui qui se trouvait à Vienne, ÖNB. Le seul exemplaire connu à l'heure actuelle, malheureusement incomplet du titre, se trouve à Berlin-Ouest, SB, Libri impr. rari 8° 205 (2<sup>e</sup> pièce).

*CO*, t. V, p. L<sup>1</sup>. — DUFOUR, *Notice*, p. 97. — HAAG-BORDIER, t. III, col. 576. — ERICHSON, p. 2. — *Index Aureliensis*, t. VI, n° 129746.

On trouve le texte dans *CO*, t. V, col. 429-460 ; dans *OS*, t. I, p. 499-530 ; dans *Trois traités*, « Œuvres de Jean Calvin, II », o.c., p. 99-141 ; et dans Jean CALVIN, *Three french treatises*, edited by Francis M. Higman, « Athlone Renaissance Library », Londres, 1970, p. 99-130.

---

<sup>1</sup> Faute de cliché pour cette page de titre, on se reportera à la description exacte qu'en donnent ici les *CO*.

IX

La page de titre manque dans le seul exemplaire connu.



X. — JEAN CHRYSOSTOME, saint. *De sacerdotio*<sup>1</sup>. *Germano Brixio interprete*. Genevae, M. Sylvius, 1541.

In-8° (113 × 65) ; 16 fnc., 285 p., 3 fbl. ; A-B<sup>8</sup>, A-S<sup>8</sup>. Caractères romains. Titre courant, manchettes, réclames. Nombreuses lettres d'attente.

Le livret se compose des pièces latines suivantes : Exhortation de Firmianus Chlorius à tous les ministres chrétiens (f. A2 r°-B4 r°) (corps 12 à 20 l.). — Argument de Germanus Brixius sur le traité du sacerdoce de Chrysostome (f. B5 r°-B7 r°) (corps 12). — Errata (f. B8 r°) (corps 8). — Les six livres du traité du sacerdoce avec annotations de Brixius (p. 1-283) (corps 10 à 25 l.). — Pièce de 22 vers : « Ad Laurentium Megrettum. Phalentium. » (p. 284-285) (corps 12).

Berne, StuUB, a 349 (1<sup>re</sup> pièce). — Genève, BPU, Rés. Bf 1588 (2).

L'humaniste Germain Brice d'Auxerre (†1550)<sup>2</sup> fit beaucoup pour diffuser les œuvres et la pensée de Chrysostome au XVI<sup>e</sup> siècle. L'original grec de notre traité et une traduction latine différente de la nôtre se lisent dans *MPG*, t. XLVIII, col. 623-692. — On aimerait savoir de qui relève la pièce de vers à l'adresse de Laurent Meigret<sup>3</sup> à la fin du livre. Est-ce Du Bois qui l'offre à son mécène ? L'auteur y montre combien le clergé d'aujourd'hui est éloigné de la vision du ministère qu'avait Chrysostome.

<sup>1</sup> Nous désignons l'œuvre par le titre courant. Pour l'intitulé exact, voir le cliché.

<sup>2</sup> Cf. *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. II (1958), col. 700.

<sup>3</sup> Voir sur le personnage le livre d'Alexis FRANÇOIS, *Le magnifique Meigret*, Genève, 1947. Quant à la pièce qui lui est dédiée, il s'agit d'un poème composé en phaleuces, c'est-à-dire en vers de onze syllabes. D'où le mot « Phalentium » en tête de la pièce, que le latin classique rendrait plutôt par « Phalaecium ».

X

# D. IOAN

NIS CHRISOSTO-  
MI, QVOD MVLTAE QVI  
dem dignitatis, sed difficile sit Epi-  
scopum agere, dialogus in sex li-  
bros partitus .

Germano Brixio Altisiodorensi, Ca-  
nonico Parisiensi interprete .

Quibus additæ sunt annotatiunculæ velut re-  
rum indices, & singulis capitibus, in quæ  
totum opus ad græci exemplaris formam  
diuisimus, præfixa argumenta .

GENEVAE

Excudebat Michael Syluius .

M. D. XLI.

XI. — RATRAMNE de CORBIE. *Bertrami de corpore et sanguine Domini liber*. Genevae, M. Sylvius, 1541.

Colophon : Genevae excudebat Michael Sylvius. M.D.XLI.

In-8° (113 × 65); 135 p., 1 pnc.; a-h<sup>8</sup>, i<sup>4</sup>. Caractères romains. Titres courants, manchettes, réclames. Plusieurs lettres d'attente. Le livret contient les pièces suivantes : Vie de Ratramne par Joannes Trithemius (p. 2). — Dédicace de Ratramne « ad Carolum Magnum Imperatorem » (p. 3-6) (corps 12 à 20 l.). — Traité de Ratramne sur l'eucharistie (p. 7-68) (corps 10 à 25 l.). — Lettre de saint Augustin à Dardanus (p. 70-119) (corps 10). — Sermon de saint Augustin sur le corps et le sang du Christ à propos de Jean 6, 54 (p. 120-135) (corps 10).

Berne, StuUB, a 349 (2<sup>e</sup> pièce). — Cambridge, Cat. Adams R 176. — Edimbourg, NLS, Dowd 51 (impf.). — Genève, BPU, Rés. Bc 2508.

A consulter : RATRAMNUS, *De corpore et sanguine Domini*. Texte original et notice bibliographique, édition renouvelée par J. N. Bakhuizen Van Den Brink, « Verhandelingen der koninklijke nederlandse Akademie van Wetenschappen, Afd. Letterkunde, Nieuwe Reeks, Deel 87 », Amsterdam, 1974, p. 81-82 et 139.

Du Bois reproduit l'édition princeps du texte de Ratramne parue à Cologne en 1531. Il reprend aussi le sermon d'Augustin sur Jean 6, 54 qui s'y trouvait. Il ajoute cependant un deuxième supplément d'Augustin, la lettre à Dardanus. Par l'addition de ces deux textes Du Bois veut montrer que la conception spiritualisante du sacrement chez Ratramne est en accord avec saint Augustin et par conséquent avec l'Eglise primitive. Les deux textes d'Augustin se lisent dans *MPL*, t. XXXIII, col. 832-848 (lettre n° 187, à Dardanus) et dans *MPL*, t. XXXVIII, col. 729-734 (sermon n° 131, sur Jean 6, 54).

XI

# BERTRA

MI PRESBYTERI  
DE CORPORE ET SAN  
guine Domini Liber, ad Caro-  
lum Magnum Imperatorē, ante  
D C C. annos æditus.

Addita est Epistola Augustini ad Dar-  
danū, de presentia Dei & Christi.

*Item, Tractatus eiusdem de Corpore & Sangu-  
ne Domini.*

GENEVAE  
Excudebat Michael Syluius  
M. D. XLL.

1555

XII. — MAROT Clément, POITEVIN Jean, SCÈVE Maurice, et autres, pour les textes; JAMBE de FER Philibert, pour la musique. *Les cent cinquante pseumes du royal prophete David. Traduits en rithme françoise par Cl. Marot, M. Ian Poitevin, M. Seve lyonnois, et autres. Mis en musique par Philibert Iambe de Fer.* Lyon, M. Du Bois, 1555.

In-16°. Marque au scorpion sur la page de titre.

Paris, Collection Madame de Chambure.

BRUNET, t. III, col. 1463. — BOVET, n° 29. — DOUEN, t. II, p. 515, n° 55. — Description exhaustive du contenu dans PIDOUX, t. II, p. 85-88<sup>1</sup>. Quant à la musique de Philibert Jambe de Fer pour les cent psaumes complémentaires à ceux de Marot, voir PIDOUX, t. I, p. 159-198.

Avant que Théodore de Bèze eût mis en vers français les psaumes que Marot n'avait pas traduits, cette lacune avait été comblée par Jean Poitevin. La première édition parut à Poitiers en 1550. On remarquera que notre édition ne donne pas les cent psaumes de Poitevin, mais que plusieurs psaumes ont été remplacés par des versifications d'autres auteurs : Maurice Scève, Etienne Pasquier, et deux personnages aux initiales C. R. et D. Sur Philibert Jambe de Fer, voir l'article de P.-André GAILLARD, dans *MGG*, t. VI (1957), col. 1675-1677.

---

<sup>1</sup> Faute de cliché, on trouvera la justification exacte du titre sous cette référence.

XII

La page de titre du seul exemplaire connu n'a pas pu être reproduite.

1556

XIII. — JAMBE de FER, Philibert. *Epitomé musical*. Lyon, M. Du Bois, 1556.

In-8° oblong (65 × 103) ; 69 p., 3 pnc. ; A-1<sup>4</sup>. Caractères romains. Titre courant, sans manchette, réclames. Lettres ornées p. 3 et 47. Musique notée au fil des pages. Représentation d'une viole p. [70-71].

Privilège pour six ans accordé le 3 février 1556 n. st. (p. [2]). — Dédicace de Ph. Jambe de Fer à Jean Darud, datée de Lyon le 20 avril 1556 (p. 3-6). — Texte de l'*Epitomé*, avec des considérations finales sur la différence entre le musicien et le chantre (p. [7]-69). — Figure de la viole (p. [70-71]).

Paris, Bibliothèque du Conservatoire. — Fac-similé dans *Annales Musicologiques*, Moyen Age et Renaissance, Neuilly-sur-Seine, t. VI (1958-1963), p. 347-386, à la suite de l'article de François Lesure, « L'Epitomé musical de Philibert Jambe de Fer (1556) », mêmes références, p. 341-346.

L'*Epitomé musical* de Ph. Jambe de Fer constitue un important jalon dans notre connaissance de l'instrumentation musicale. Par la dédicace on apprend les noms de quelques-uns des protecteurs du musicien qui devaient aussi être des connaissances de l'imprimeur Du Bois. L'ouvrage est dédié à Jean Darud, « marchant ès franchises » de Lyon. Les frères Darud, Claude et Jean, étaient des protestants notoires : dès 1560 on perquisitionnait chez eux et ils furent tous deux victimes de la Saint-Barthélemy lyonnaise. Georges Obrecht, qui est associé à Darud dans les remerciements de l'auteur pour son « noble et libéral courage » et pour l'accueil généreux fait en sa maison, était un strasbourgeois qui épousa la veuve de Claude Darud et fut, lors du soulèvement protestant de 1562, « surintendant » ayant la charge des clefs de la ville. En 1572 il était absent de Lyon et dut jouir de protections puissantes, étant depuis de nombreuses années un bailleur de fonds du roi <sup>1</sup>. En lui dédiant en 1559 sa

<sup>1</sup> Sur Georges Obrecht, voir *Les lettres à Jean Calvin de la collection Sarrau*, publiées par Rodolphe Peter et Jean Rott, « Cahiers d'Histoire et de Philosophie Religieuse, 43 », Paris, 1972, p. 77, note 9.

*Psalmodie de quarante et un pseumes royaux*<sup>1</sup>, Ph. Jambe de Fer qualifiait Obrecht de conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi.

## XIII

EPITOME MUSICAL  
**DES TONS, SONS**  
 ET ACCORDZ, ES VOIX  
 HVMAINES, FLEVSTES  
*d'Alleman, Fleustes à neuf trous,*  
*Violes, & Violons.*

I T E M.

Vn petit deuis des accordz de Musique, par forme de dialogue interrogatoire & responsif entre deux interlocuteurs. P. & I.

A LYON, Par Michel du Bois.

M. D. LVI.

*Avec privilege du Roy.*

<sup>1</sup> Cf. ci-dessous n° XVI.



1558

XIV. — *La BIBLE contenant les saintes Escriptions, tant du Vieil que du Nouveau Testament.* Lyon, M. Du Bois, 1558.

In-4° à 2 col., 8 fnc. ; 4 parties chiffrées, 2 fnc. ; caractères romains, illustrations et lettres ornées ; marque au scorpion sur la page de titre.

Genèse à Job (450 p.) ; Psaumes à Malachie (302 p.) ; Apocryphes (190 p.) ; Nouveau Testament (243 p.).

VAN EYS, t. I (Bibles), p. 100-101, n° 89, donne une bonne description de l'ouvrage et des références de bibliothèques ; nous avons vu l'ex. Paris, BPF, fonds de la Société biblique, 15.

Le texte de la Bible est celui qui avait cours à Genève (version d'Olivétan révisée). On y trouve aussi au 2<sup>e</sup> feuillet préliminaire la préface de Calvin : Si je voulais ici user... (cf. *CO*, t. IX, col. 823-826), mais sans que son nom soit nommé. Et pour donner le change, le volume livre à la fin la table des évangiles et des épîtres qu'on lit à l'Eglise aux dimanches et fêtes, c'est-à-dire le lectionnaire catholique. L'intention du réalisateur de l'ouvrage, en l'occurrence Du Bois, est de toucher de larges secteurs du public, sans toutefois le heurter.

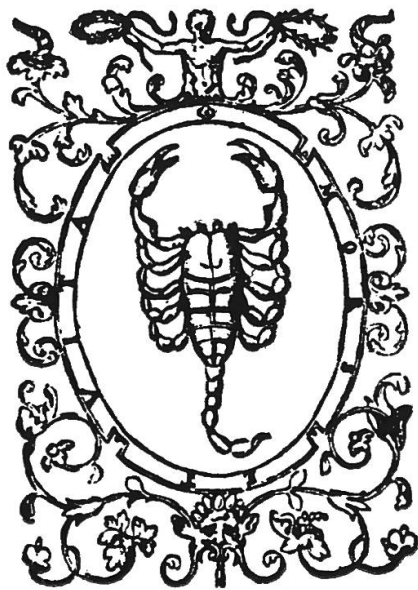
XIV

(réduction d'un tiers)



Contenant les Saintes Escriptions, tant  
du Vieil, que du Nouveau  
Testament.

Avec aucunes des plus singulieres Figures, & Pourtraictz, ne-  
cessaires pour l'intelligence de beaucoup de passages.



A L Y O N  
PAR MICHEL DV BOYS,

M. D. LVIII.

1559

XV. — JAMBE de FER, Philibert. *Psalmodie de quarante et un pseumes royaux*. [Lyon ou plutôt Genève?] <sup>1</sup>, M. Du Bois, (1559).

In-8° oblong; 60 p.

Hambourg, SuUB (3 parties sur 4; Superius, Tenor, Bassus; manque Altus). Description détaillée du contenu dans PIDOUX, t. II, p. 114-115. — Répertoire dans *RISM, Einzeldrucke vor 1800*, t. IV (1974), p. 490, n° J 435.

La dédicace, datée de Lyon le 20 avril 1559, est adressée par Ph. Jambe de Fer à Georges Obrecht, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, le financier protestant déjà rencontré au n° XIII ci-dessus.

---

<sup>1</sup> E. DROZ, *Chemins de l'hérésie, o.c.*, t. III, p. 353, admet Genève comme lieu d'impression.

XV

PSALMODIE

# DE QUARANTE

ET VN PSEAVMES ROYAVX,

Fidelement traduits en bien-sonnants Vers François: Enharmo-  
nisez en Musique variable, sur le cõmun subiect inuiolable-  
ment obseruë: Et couronnez en chef d'vn Royal Sonnet,  
inspirant Diuine affection.

PAR

MAISTRE PHILLIBERT IAMBEDER,

Natif de Champlite, en la Franche Comté de Bourgoigne.

## TENOR.

PAR MICHEL DVBOIS

XVI. — [Motets.] *Tertius (Quartus) liber modularum, quatuor et quinque vocum (quos vulgus motteta vocat) a quibusvis celeberrimis authoribus excerptus.* [Genève], M. Sylvius, [1559].

In-8° oblong ; 5 parties pour le *Tertius liber* et 5 pour le *Quartus liber*. Londres, BL, conserve la partie du Bassus, soit 24 + 24 fnc. pour les deux livres, et Ratisbonne, Proskesche Musikbibliothek (déposée à la Bischöfliche Zentralbibliothek), conserve la Quinta pars, soit 19 + 14 fnc. pour les deux livres.

Références : *RISM, Recueils imprimés XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, t. I (1960), p. 225 ; et *CDM*, p. 39.

A noter que le *Primus* et le *Secundus liber modularum* parus à [Genève] en [1558] chez J. Arbillius sont également conservés à Ratisbonne pour la même Quinta pars. Les quatre livres de la Quinta pars y portent la cote : B 200-202.

Les deux livres de Motets latins publiés par Du Bois donnent deux œuvres de Goudimel, et, pour le reste, des pièces appartenant au répertoire des maîtres « nordiques » tels que Clemens et Crecquillon.

XVI

TERTIVS  
LIBER MODVLORVM,  
QVATVOR ET QVINQVE VO-  
cum, ( quos vulgus Motteta vocat ) à quibusuis  
celeberrimis authoribus excerptus.

QVINTA PARS.

---

*Michaelis Syluij*

T Y P I S.

1560 <sup>1</sup>

XVII. — MAROT, Clément et BÈZE, Théodore de. *Pseaumes de David mis en rythme françoise par Cl. Marot et Th. de Besze, avec nouvelle et facile methode pour chanter chacun couplet des pseaumes sans recours au premier.* [Genève], P. Davantes, 1560.

Autre émission : [Genève], M. Du Bois, 1560.

Entre ces deux émissions de l'ouvrage, seule la page de titre diffère. Celle de Davantes porte la marque au rameau tenu par une main divine, celle de Du Bois est ornée non de l'habituelle marque au scorpion, mais d'une autre, celle au livre enflammé dans une couronne de feuillage <sup>2</sup>.

In-8° (122 × 67) ; deux parties : 1) 200 fnc., signés a-z<sup>s</sup>, A-B<sup>s</sup>, pour le Psautier, 2) 80 fnc. dont le dernier blanc, signés A-K<sup>s</sup>, pour la Forme des prières et le Catéchisme. Caractères de civilité pour le corps de l'ouvrage, avec musique notée et chiffraison musicale selon le système de Pierre Davantes. Sont toutefois en caractères romains la préface de Davantes où il explique sa méthode, la table alphabétique des psaumes, et d'un œil très fin les manchettes en marge des strophes avec le texte biblique correspondant, ainsi que les explications de la forme des prières. Caractères italiques pour la table des psaumes suivant l'ordre dans lequel ils sont chantés. Dans l'ensemble l'ouvrage est un chef-d'œuvre d'art typographique.

La préface de Davantes (f. a2 r<sup>o</sup>-b3 r<sup>o</sup>) est datée de Genève, le 18 septembre 1560. 83 psaumes sont proposés au chant.

BRUNET, t. III, col. 1463-64. — BOVET, n° 40. — DOUEN, t. II, p. 489-502, reproduit la préface de Davantes, et p. 520, nos 80 et 82, signale notre Psautier. — PIDOUX, t. II, p. 118-119, donne une bonne description de l'ouvrage et des références de Bibliothèques ; nous avons vu les deux ex. qui se trouvent à Genève, BPU, l'un Rés. Bb 659 au nom de Davantes, l'autre Rés. Bb 665 au nom de Du Bois. — CDM, p. 41-42.

<sup>1</sup> Le 26 mars 1560 Michel du Bois demanda au Conseil de concert avec le libraire Antoine Bachelier un privilège pour l'impression des *Lieux communs* de Wolfgang Musculus en français (Reg. du Conseil, vol. 56, f. 23). Nous n'avons pas trace d'une suite donnée à cette affaire. Cf. DUFOUR, *Notice*, p. 101 ; et H.-J. BREMME, *Buchdrucker und Buchhändler, o.c.*, p. 106.

<sup>2</sup> Cf. P. HEITZ, *Marques d'imprimeurs de Genève, o.c.*, n° 72, ainsi que la reproduction de la page de titre ci-contre.

XVII

# PSEAVMES

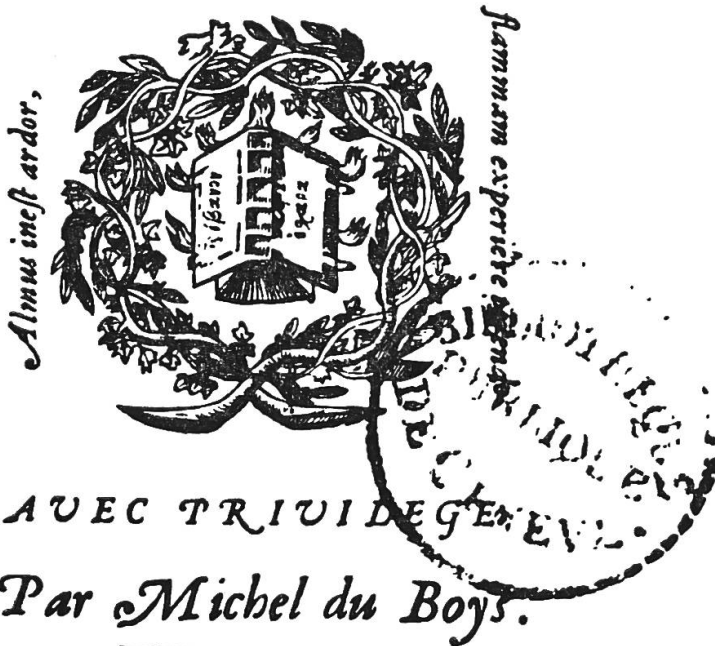
DE DAVID, MIS EN RHY-  
THME FRANCOISE

P A R

*Clement Marot, & Theodore de Besze,*

A V E C

*Nouvelle & facile methode pour chanter chacun  
couple de Pseaumes sans uourd au premier,  
selon le chant accoustume en l'Eglise, exposee  
par notes compendieuses exposees en la Preface  
de l'Auteur d'icelles.*



*M. D. L.*



Pierre Davantes <sup>1</sup>, gêné de voir le premier verset seul, de chaque psaume, accompagné de la musique, inventa de remplacer les notes par des chiffres. Son système n'eut guère d'écho de son temps et tomba dans l'oubli. Le principe était pourtant judicieux. Réinventée par le Père Souhaitty (XVII<sup>e</sup> siècle), puis par Jean-Jacques Rousseau, la méthode de musique chiffrée s'est répandue depuis.

---

<sup>1</sup> Sur Pierre Davantes dit Antesignanus, voir l'article de A.-L. MONTANDON, « Pierre Davantes, auteur d'un nouveau système de musique notée en chiffres », dans *BSHPPF*, t. X (1861), p. 185-191 ; HAAG-BORDIER, t. V, col. 163-170 ; P. CHAIX, *Recherches sur l'imprimerie à Genève, o.c.*, p. 165-166 ; et PIDOUX, t. II, p. 110, 117, 120, 122 (avec la date de son décès : 31 août 1561).

1561

XVIII. — SLEIDAN, Jean. *De statu religionis et reipublicae, Carolo quinto Caesare, commentariorum libri XXVI. in duos tomos divisi, argumentisque, ac locupletissimo indice insigniti. Additi sunt praeterea eodem authore, De quatuor summis imperiis, libri tres.* [Genève], M. Sylvius, 1561.

In-12°; 2 volumes comprenant ensemble près de 2300 p. Marque au scorpion sur le titre.

DUFOUR, *Notice*, p. 100-101, note 3; et HAAG-BORDIER, t. V, col. 522, note 4.

Ces deux célèbres traités de Sleidan, parus en première édition à Strasbourg, l'un en 1555 et l'autre en 1556, furent souvent réimprimés. Mais notre édition est rarissime. L'exemplaire qu'avait encore vu Dufour dans la Bibliothèque d'Ed. Fick est introuvable et nous n'en connaissons pas d'autre. L'ouvrage ne figure pas dans *CDM*. La rareté de ce Sleidan provient-elle d'un tirage perturbé par la mort subite de Du Bois fin janvier 1561? C'est probable.

XVIII

Original non retrouvé.

Signalons pour terminer une curiosité. Il s'agit de l'ouvrage suivant :

MORS, Roderyck. *The complaint of Roderyck Mors, somtyme a gray Fryre, unto the parlament house of Ingländ hys naturall countrey, For the redresse of certain wycked lawes evell custumes and cruell decrees*. Imprinted at Geneve in Savoye by Myghell Boys, s.d.

Cet opusculé, format in-8°, de 64 fnc. en caractères gothiques, est dû à l'auteur anglais Henry Brinkelow qui signait sous le pseudonyme Roderyck Mors. Brinkelow, mort à Londres en 1546, était un protestant convaincu qui dans sa *Complainte* fustige bon nombre d'abus qui s'étaient instaurés en Angleterre à la suite des bouleversements socio-religieux sous le règne de Henri VIII (1509-1547). Où reste le bien commun ? Les revenus monastiques au lieu de servir à l'éducation du peuple sont assignés à la couronne. De nombreux propriétaires accaparent les biens communaux, les entourent de clôtures, développent l'élevage des moutons plus profitable que la culture des céréales et évincent les tenanciers. Les riches commerçants monopolisent le commerce aux dépens de leurs concurrents impuissants.

Or voici que ce pamphlet posthume qui par sa problématique a sans doute vu le jour en 1548 et qui est imprimé avec les caractères de la maison Skoloker et Seres à Londres est dit avoir été imprimé par Michel Du Bois !

On pourrait, avec beaucoup d'imagination, supposer que Du Bois soit allé à Londres pendant les dix ans où l'on perd sa trace (1542-1551), qu'il se soit mis au service desdits collègues anglais et ait signé un texte imprimé par lui comme il le fera pour Frellon à Lyon à partir de 1553. Mais il y a trop d'in-vraisemblances. La firme Skoloker et Seres s'est plutôt servie d'un prête-nom, ajoutant même l'ancienne adresse de Du Bois, pour bien cacher l'origine d'un ouvrage provocant.

Le texte a connu cinq éditions au XVI<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>, toutes sans date, qu'on peut approximativement échelonner entre 1548-1550. Quatre d'entre elles portent la mention Genève, Du Bois, et la cinquième : « Imprinted at Savoy per Franciscum de Turona » ! Il n'est pas exclu que cette dernière ait effectivement vu le jour en Suisse, à Genève ? (cf. British Museum, *General Catalogue of printed books*, vol. 165, Londres, 1963, col. 1, sous « Mors ») ou à Zurich ? (cf. Pollard and Redgrave, référence en note ci-dessous). Mais là nous dépassons le cadre de notre sujet.

---

<sup>1</sup> Les cinq éditions sont relevées dans A. W. POLLARD and G. R. REDGRAVE, *A short-title catalogue of books printed in England, Scotland, & Ireland and of english books printed abroad 1475-1640*, London, 1926, p. 80, n° 3760, 61, 61a, 62, 63. — Une édition critique du texte fut donnée par J. Meadows COWPER dans la collection : « Early English Text Society », Extra Series, tome XXII, Londres, 1874.

